

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 3 novembre 2015 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2015-11-318 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-319 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que
rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 et de la
séance extraordinaire du 26 octobre 2015;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Saint-Tite;
 - 4.2 Acceptation des prévisions budgétaires de la Régie des incendies du Centre-
Mékinac pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 pour un
montant de 433 000 \$ et de la quote-part de la Ville au montant de 242 480 \$,
soit 56 % du budget total, payable en 3 versements égaux, les 1^{er} février, 1^{er} mai
et 1^{er} août 2016;
 - 4.3 Acceptation des prévisions budgétaires de la Corporation de transport adapté de
Mékinac pour l'exercice financier 2016 établissant une cotisation pour la Ville au
montant de 10 666.31 \$ (en 2015 : 10 570 \$)

- 4.4 Résolution renouvelant le mandat de la firme Sécurité de Francheville Inc. pour l'édition 2016 du Festival Western au montant de base de la soumission de 156 350.41 \$ taxes incluses, majoré de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation du taux horaire suite au décret sur les agents de sécurité;
- 4.5 Résolution autorisant le transfert des dossiers matricules 7676 39 2761, 7676 29 8750 et 7677 31 3167 à la Cour municipale de la MRC de Mékinac pour perception des taxes foncières impayées;
5. Greffé :
 - 5.1 Adoption du règlement numéro 372-2015 amendant le règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;
 - 5.2 Résolution identifiant les heures où il est interdit de se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école (réf : règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec);
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Résolution autorisant une aide financière équivalente à 30% des frais payés par les organismes suivants pour location de glace à l'extérieur durant le période du Festival Western, soit : Hockey mineur (catégorie double lettre) : 322.50\$, Hockey mineur (catégorie novice) : 57.88\$, Club de patinage artistique Les Cabrioles : 188.33\$ et Club Les Étoiles filantes de Normandie (patinage de vitesse) : 81\$;
 - 6.2 Résolution de nomination de deux représentants officiels au Réseau BIBLIO CQLM, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque pour 2016;
7. Ressources humaines :
 - 7.1 Résolution d'embauche de Mme Catherine Drolet à titre de préposée à la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, en remplacement de Mme Maxim Lacoursière;
 - 7.2 Résolution d'embauche de M. Mario Gravel à titre de remplaçant au poste de brigadier scolaire;
 - 7.3 Résolution autorisant M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux, à prendre part au Symposium sur la gestion de l'eau, formation offerte par Réseau Environnement à Rivière-du-Loup, les 11 et 12 novembre 2015, au coût de 560 \$ taxes en sus plus les frais d'hébergement et de déplacement;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
 - 8.1 Acceptation des tarifs horaires proposés par les entrepreneurs suivants : Excavation Mékinac, Les Excavations Jovanex Inc., Les Entreprises Mon-Ben Inc. et H.P. Terrassement pour la location de machinerie pour le déneigement hiver 2015-2016;
 - 8.2 Résolution autorisant le versement d'un montant de 4 576.01 \$ taxes incluses à la firme Martech Signalisation Inc., pour l'achat de poteaux en U de 10 pieds et de 12 pieds;

8.3 Résolution autorisant la conclusion d'un marché avec Transport Québec au montant de 1 403,54 \$/ année pour le balayage de la chaussée sur notre territoire aux endroits spécifiés tel que convenu avec M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018;

8.4 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) Lac Pierre Paul pour le déneigement, hiver 2015-2016, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (M. Michel Levasseur, responsable);

9. Urbanisme et développement du territoire :

Aucun point.

10. Gestion des eaux :

10.1 Résolution autorisant l'achat d'équipements de sécurité pour le service des eaux, de la firme Protection Incendie CFS Ltée, au coût de 1 781.05 \$ plus les taxes applicables;

10.2 Résolution acceptant la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2016, au coût de 8 836.50 \$ plus les taxes applicables;

11. Autres sujets :

11.1 Résolution autorisant l'achat de 8 billets dans le cadre du 10e Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac qui se tiendra le 20 novembre 2015, au montant de 750 \$ taxes en sus et autorisant le paiement de 100 \$ taxes en sus pour défrayer le coût du cadre remis au lauréat lors de la soirée;

11.2 Résolution de remerciements à la coopérative À la fût pour sa participation aux Courses du p'tit shérif et aux Voix de chez nous;

11.3 Résolution octroyant une aide financière de 100 \$ à Opération Nez Rouge Mékinac pour ses activités de raccompagnements 2015;

11.4 Résolution octroyant une aide financière de 50 \$ au groupe de bénévoles pour la confection de tricots servant de pansement aux lépreux (Mme Christine Paquette, responsable);

11.5 Résolution octroyant une aide financière de 50 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour lui permettre de poursuivre sa mission d'entraide;

11.6 Résolution de remerciements au CRE Mauricie, au Club 4-H et à Mme Raphaëlle Julien-Caron et M. Raphaël Fort de l'entreprise Miels des 3 Rivières, pour leur participation à la plantation d'arbres dans le cadre du programme ÉcoConnexions CN 2015 – De terre en air;

11.7 Résolution autorisant le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des gens d'affaires de St-Tite pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016, au coût de 75 \$;

12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 octobre 2015 au montant de 374 725.28 \$;

13. Correspondance;

14. Affaires nouvelles;

15. Période de questions;

16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-320

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2015

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre 2015 et de la séance extraordinaire du 26 octobre 2015 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

2015-11-321

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-TITE

En cette période de l'année, il est de mon devoir de faire rapport de la situation financière de notre ville avant la présentation du **budget 2016** qui sera adopté en décembre 2015. C'est de concert avec la direction et les chefs de département que différents éléments vous sont présentés dans ce rapport annuel d'un bilan positif et une saine gestion financière de notre municipalité ainsi que la planification des années à venir.

Devant les nombreuses responsabilités et défis qui incombent aux municipalités et aux élus et surtout avec le nouveau pacte fiscal du gouvernement, nous devons évaluer, rajuster tous les départements de services aux citoyens(nes) et d'amélioration locale pour ainsi bien servir les familles et les aînés avec des projets structurants dans une stratégie misant sur le développement durable et des nouvelles technologies.

Dans la vague du développement entrepreneurial que nous connaissons à Saint-Tite et dans Mékinac, nous devons faire valoir nos différents atouts auprès des investisseurs et gens d'affaire pour les projets commerciaux et industriels que nous connaissons présentement.

Principaux éléments traités dans ce rapport:

1. Les derniers états financiers et le dernier rapport des auditeurs pour l'année 2014;
2. Les indicateurs préliminaires – situation financière année 2015;
3. Nouveau rôle triennal d'évaluation 2016-2017-2018;
4. Les objectifs du conseil municipal, les réalisations de l'année 2015 et les orientations pour 2016;
5. Le dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$;
6. La rémunération et les allocations des élus municipaux;

1. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le rapport financier consolidé des auditeurs indépendants Désaulniers, Gélinas, Lanouette s.e.n.c.r.l., indique:

-Un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de **284 845 \$**. Cet excédent est composé du surplus généré par la Ville pour un montant de **292 510 \$** et du déficit généré par la Régie des incendies du Centre-Mékinac : **7 665 \$**.

-Que les investissements pour l'année 2014, totalisaient 887 288 \$. Ils ont été financés principalement par emprunt et affectation de surplus.

-Une dette nette consolidée de 2 830 204 \$, ce qui représente une dette de 738 \$ par citoyen.

De l'avis des recommandations de l'auditeur indépendant Désaulniers, Gélinas, & Lanouette s.e.n.c.r.l., les états financiers représentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière réelle de la Ville au 31 décembre 2014.

En 2015, le conseil municipal s'est mis au travail, tout en se dotant d'une politique ferme de saine gestion des deniers mis à sa disposition, afin de donner à toute la population les meilleurs services au plus bas coût possible. Les différents taux de taxes et tarifs ont été établis en fonction du coût des différents services:

Taxe foncière générale	0,93\$/100\$ d'évaluation
Taxe pour les services de la S.Q.	0,13\$/100\$ d'évaluation
Taxe sur les immeubles non résidentiels	1,16\$/100\$ d'évaluation

Tarif d'aqueduc résidence	143,30\$ l'unité
Tarif enlèvement et transport ordures ménagères et récupération	208,00\$
Tarif pour l'assainissement des eaux	161,00\$ l'unité chalet
Tarif de vidange de boue de fosse septique	117,00\$ l'unité
Taxe d'eau spéciale mise aux normes	170,00\$ l'unité
Taxe eau immobilisation à l'ensemble	41,55\$
	8,48\$

2. LES INDICATEURS PRÉLIMINAIRES – SITUATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

Le conseil a adopté pour 2015, un budget de l'ordre de 6 402 083\$ soit 105 583\$ de plus qu'en 2014. Le choix et la réalisation de certains projets d'immobilisations payables par le fonds d'administration ont été soigneusement étudiés en tenant compte de la capacité de payer de nos contribuables.

Au 31 octobre 2015, les charges totalisaient **4 944 388\$** et nos revenus s'élevaient à **5 266 126\$**. L'analyse des recettes et charges anticipées au 31 décembre 2015 nous permet de prévoir un équilibre budgétaire **laissant entrevoir un léger surplus**.

3. ÉVOLUTION DU RÔLE D'ÉVALUATION 2016-2017-2018

Le **31 octobre 2015** un nouveau rôle triennal d'évaluation a été déposé et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016, pour un total des valeurs imposables de 322 204 700 \$. Dans son ensemble, la valeur des immeubles a augmenté de **7.76% sur une période de 3 ans, soit 2.59%/an**.

Dans le tableau suivant vous trouverez la variation du rôle d'évaluation au 30 septembre 2015 par rapport aux valeurs de 2015 et 2014.

4. LES OBJECTIFS DU CONSEIL MUNICIPAL, LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2015 ET LES ORIENTATIONS POUR 2016

Tous les départements et services de notre municipalité ont rempli avec compétence leurs mandats pour bien servir notre population. Dans une organisation municipale nous sommes assujettis à des imprévus hors de notre contrôle, à des normes et budgets qui retardent certaines actions mais tous les efforts du personnel furent déployés pour le bien des citoyens.

Le projet de la mise aux normes de la qualité de l'eau potable a avancé plus lentement que prévu. En 2014, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) nous a permis d'effectuer un processus d'analyse de la valeur afin d'optimiser le projet dans son ensemble. Le processus nous a permis de mettre à jour les données de conception et apporter des économies dans la réalisation du projet qui est toujours en priorité à la ville. Suite à cette étude d'autres étapes obligatoires nous furent demandées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de se conformer à de nouvelles exigences relatives à l'habitat du poisson.

Durant la période 2015 nous avons procédé à des travaux de stabilisation d'un secteur affecté par un glissement de terrain sur le bord du ruisseau Éric. Le processus d'appel d'offres suit son cours afin de conclure un contrat avec une firme de génie conseil pour la construction de l'usine de filtration. La Ville en collaboration avec le MAMOT, finalise les études préliminaires, étape obligatoire par l'arrêt du contrat initial et ce, afin de redonner le nouveau contrat et enfin finaliser ce projet important pour nous, citoyens(nes).

Des soirées hommages à nos bénévoles

Une soirée très spéciale fut instaurée depuis cinq ans, fin mars ou début avril, pour rendre hommage à nos bénévoles afin de reconnaître le grand rôle réalisé par ces personnes chaque année dans notre ville. Plusieurs organismes collaborent à cette activité en nous proposant des personnes afin de leur remettre une certification émérite pour les remercier. Nous souhaitons perpétuer cette rencontre hommage organisée par le département des loisirs et culture. Nous sommes heureux de collaborer à la soirée reconnaissance du Centre de bénévolat de Mékinac. (CAB)

À l'occasion du Gala reconnaissance de la Chambre de Commerce, présenté le 20 novembre qui souligne la réussite de nos gens d'affaires de Saint-Tite et Mékinac, notre coup de cœur présenté fut la Boutique Halte Santé de Saint-Tite et les 3 propriétaires Mesdames Hélène Tousignant, Manon Lebel et Nathalie Genest pour leurs implications dans le milieu, leur diversité de services et nouveautés depuis 10 ans à Saint-Tite.

Nous continuerons d'appuyer plusieurs organismes et associations locales et régionales de concert avec leurs implications, projets et œuvres dans la communauté.

Nous avons connu une très bonne année 2015 par plusieurs événements et nouveautés qui ont agrémenté la vie de nos citoyens(nes).

À la mi-janvier, nous avons collaboré avec l'organisation du club de hockey junior majeur les Cataractes de Shawinigan, qui présentait pour une première fois au Canada « LA CLASSIQUE HIVERNALE » de hockey junior majeur aux estrades du Festival. Cette organisation Shawiniganaise a assumé des risques financiers importants, du personnel, des bénévoles et une planification et présentation professionnelles pour atteindre un succès sans précédent. Le Festival Western a fourni ses estrades et installations, du personnel, des bénévoles et des investissements pour réaliser une première fois un tel spectacle jamais présenté au Canada.

Nous avons eu à la Ville à supporter et collaborer de plusieurs façons aussi avec du personnel, de la machinerie, un support financier, de la sécurité dans nos stationnements et nos rues et surtout une fierté de collaborer à une telle Classique Hivernale. Merci aux Cataractes de Shawinigan, au Festival Western, aux intervenants, commanditaires et autres qui nous ont permis de bénéficier d'un plan médiatique si important.

Nous avons participé à l'Exposition Commerciale de Mékinac les 10-11-12 avril en présentant dans notre kiosque la nouvelle industrie ENCORE 3 qui transforme la plante de l'asclépiade ou soyer du Québec en produits absorbants et isolants qui fut inaugurée le 20 mars dernier et a commencé sa production en septembre. L'autre espace fut utilisé par notre Société d'histoire avec leurs nouveautés et réalisations historiques qui seront présentées bientôt.

Nous avons connu plusieurs activités durant toute la saison estivale, avec nos concerts « Les Voix de Chez-nous », le Marché Public, les courses du P'tit Shérif et les activités des loisirs et culturels ainsi que le Rendez-vous Équestre du 9 au 12 octobre 2015.

Revitalisation

Notre comité de revitalisation en collaboration avec la SADC et l'AGA, continueront à développer et suggérer de nouveaux projets, de supporter les promotions déjà en place et renforcer la participation de nos gens d'affaires. Ce comité a contribué à embellir et fleurir notre centre-ville et développer des thématiques novatrices en supportant, l'hiver dernier l'idée de Mme Danielle Cormier, soit l'installation d'un arbre lumineux dans le parc de l'église et des sapins lumineux durant la période des fêtes. Nous illuminerons les 4 installations de bienvenue aux entrées de notre ville, installées par le festival en 2012.

Nous appuyons la Société d'histoire pour l'installation de 18 panneaux historiques dans le parc de l'église, à l'horloge et à la Caisse.

Sécurité publique

Nous mettons à jour la réglementation unifiée et l'entente officielle de la Régie des incendies du Centre-Mékinac, regroupant les quatre municipalités soit St-Tite, St-Séverin, St-Adelphe et Hérouxville. Afin de répondre au schéma de couverture de risques, nos pompiers et le technicien en prévention incendie continueront leur tournée des municipalités pour l'inspection d'immeubles, résidences, fermes, commerces et industries selon les normes établies par le schéma.

Travaux publics

Notre service de travaux publics ainsi que les employés affectés à la diversité des tâches assurent très bien leur travail. Notre département possède des équipements bien adaptés à la réalité d'aujourd'hui pour être des plus efficaces en toute saison.

Nous avons réalisé en 2015, une bonne partie de notre planification d'amélioration annuelle des artères et routes des secteurs urbains et ruraux. Nous avons réalisé la réfection de la structure et pavage d'une partie de la rue St-Gabriel et une partie du tronçon de la rue du Moulin à l'entrée Sud du pont Lachapelle. Suite aux coupures, nous avons réalisé une partie projetée des trottoirs de la rue St-Gabriel seulement d'un côté. Nous continuerons ce plan de réfection de trottoirs et des travaux sur d'autres sections de rues dont le projet présenté en octobre dernier, pour la réfection de la route du rang sud de la jonction de la 153 au limite d'Hérouxville rattaché d'une subvention de 75% dans le programme PIIRL et 25% par la ville. Nous aurons des nouvelles au début de l'année 2016 suite à l'acceptation du gouvernement du Québec.

Nous continuerons nos programmes d'aide financière aux travaux des chemins non verbalisés pour les voies carrossables à des groupes de propriétaires dans le secteur rural de 50% des coûts des travaux jusqu'à concurrence de 350 \$ par projet et l'aide financière pour le déneigement des avenues privées de 4 résidences minimum pour un montant de 200 \$.

Programme de revitalisation et d'octroi de crédit de taxes

En 2016, nous allons réviser le programme de crédit de taxes pour les nouvelles propriétés qui s'appliquait sur l'ensemble du territoire de la Ville. Le nouveau programme de crédit de taxes aura pour but de favoriser la revitalisation de certains secteurs très précis, dans lesquels la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins 20 ans, et dont la superficie est composée de moins de 25% de terrains non bâtis. Toutefois, les engagements pris aux termes du programme actuel seront respectés jusqu'à échéance.

Festival Western 48e édition et 49e à venir

Le Festival a connu un autre grand succès dans le cadre de cette 48e édition accueillant plus de 623 000 personnes dans notre petite ville qui assurent et défraie les services de sécurité publique et d'incendie, de nettoyage des rues, de cueillette des déchets et de récupération, la fourniture en eau potable et la surveillance des eaux usées. Nous avons la gestion de plus de 750 permis pour les kiosques de vendeurs itinérants, des terrains de campings (VR) et autres services offerts aux visiteurs.

Nous vous invitons à relire, dans le citoyen de septembre des réflexions afin de bien protéger notre festival soit par une réglementation d'exclusivité d'activités rattachées à la programmation pour générer des revenus, afin qu'il continue à progresser, se développer et assurer sa pérennité afin de faire rayonner Saint-Tite et la région par ce moteur économique important.

La bonne gestion et l'application des normes de sécurité parfois sévères pour la plupart sont imposées et suggérées par des instances gouvernementales afin de bien protéger notre population et les visiteurs afin de prévenir des accidents et des situations malheureuses.

L'un des rôles de la Ville est d'assurer le maximum de sécurité. À cet effet, la présence de la Sûreté du Québec, en partenariat avec la firme Sécurité de Francheville Inc., qui est en place depuis 15 ans ainsi qu'un coordonnateur spécialisé en sécurité nous permet d'affirmer et rencontrer les hauts standards en la matière.

Nous déplorons les quelques gestes isolés survenus pendant la 48e édition. Comme tous les événements importants se tenant au Québec, nous sommes susceptibles de faire face à certaines contraintes imprévisibles que nous nous efforçons de régulariser.

Plusieurs gestes de collaboration entre la ville et le Festival sont maintenus tels le stationnement et service de navette avec la Piste Alvan, l'entente pour l'utilisation des infrastructures et terrains de la ville, l'entente pour la patinoire extérieure, la nouvelle entité de premiers soins G.T.I. cette année et la projection d'autres projets structurants, au service de la population et du Festival.

Administration

Nous avons apporté des modifications à la direction de la ville, suite au départ de M. Marc Vallières qui était aux loisirs et relations humaines, qui a quitté au début de janvier pour une autre carrière. Mme Alyne Trépanier demeure à la direction générale avec les relations humaines ainsi que Me Julie Marchand à la greffe. Mme Marilyn Proteau, C.P.A. fut engagée en juin au poste de trésorière afin de bien compléter le travail administratif. Nous avons un nouveau coordonnateur aux loisirs M. Sylvain Bédard, suite au départ de Mme Stéphanie Ricard en mai 2015 pour une autre municipalité. Suite à son départ comme conseiller, M.

Bédard qui était en place depuis 6 ans fut remplacé par Mme Marie-Andrée Trudel élue au poste de conseillère au quartier no 4 à la ville en juin dernier.

Nous saluons les autres chefs de services à la gestion des eaux M. Alain Tousignant, M. Sylvain Déry à la direction des travaux publics et Mme Marie-Andrée Bélanger à la direction de l'urbanisme et inspection.

Nous souhaitons aux nouveaux venus d'avoir une belle complicité, de collaborer et de travailler avec les élus et tous les chefs de services qui forment une belle équipe aux services de la population.

C'est dans un travail de collégialité que tous les membres du conseil furent très actifs sur différents comités au sein des départements de la Ville de Saint-Tite, soit : Urbanisme, Régie des incendies du Centre-Mékinac, Sécurité civile, Travaux publics et hygiène du milieu, Office municipal d'habitation, Loisirs et Culture, Relations de travail, Développement économique et industriel, Festival Western, Eau potable et Environnement.

J'ai le plaisir de siéger sur le plan régional à la table des préfets, sur le CA du CLD Mékinac, à la SIM, à la table du tourisme, à la corporation de développement St-Tite, au comité du Plan de développement de la zone agricole de la MRC Mékinac (PDZA) et le plan de développement de l'Asclépiade et du Marché Public ainsi que de présider le comité régional de sécurité publique à la Sûreté du Québec. Sur le plan provincial, je siège à l'UMQ et au caucus des villes de centralité.

Urbanisme et inspection

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a, suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme formé de quatre (4) civils et de deux (2) élus, traité **5 dérogations mineures au 31 octobre 2015.**

Le nouveau plan d'urbanisme a été adopté ainsi que les nouveaux règlements d'urbanisme en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC Mékinac. Une séance publique d'information a été tenue ainsi que des avis publics ont été publiés à cet effet.

Comité relations de travail (CONVENTION COLLECTIVE)

La convention collective des employés municipaux était échu depuis décembre 2013. Les membres du comité de relation de travail ont poursuivi leur travail de janvier à juin 2015 et en sont arrivés à une entente afin de renouveler cette convention pour les 5 prochaines années soit 2014 à 2018, 12% sur 5 ans.

Développement économique, industriel et entrepreneurial

Dans le contexte d'une petite ville entrepreneuriale, nous avons eu plusieurs rencontres avec des gens d'affaires pour l'implantation de nouvelles industries et pour le déploiement de notre économie dans des investissements importants dans le domaine domiciliaire à St-Tite. Nous aurons des nouvelles à présenter prochainement concernant ces investissements surtout concentrés pour les aînés.

Le comité économique de la ville travaille dans ce renouveau industriel à Saint-Tite avec des gestes concrets développés en collaboration avec le CLD, la SADC, la SIM, le CEM de Mékinac et la Corporation de développement de St-Tite.

Nous sommes heureux de constater la vitalité et plusieurs investissements dans le domaine commercial et la création de nouveaux commerces et bureaux de services.

Loisirs et culture

Notre sportium est le centre d'activités importantes durant la saison hivernale avec de nombreux bénévoles en action et réalisation d'événements.

Nous aurons la présentation cet hiver de deux rendez-vous importants de hockey, soit le Tournoi Junior en décembre 2015 et au Tournoi APBM en janvier 2016, des événements qui attirent des visiteurs et permettent à nos jeunes hockeyeurs de se mesurer à de très bonnes équipes de partout au Québec. Soulignons le travail bénévole du comité de hockey mineur de Mékinac qui planifie, organise et développe nos jeunes dans toutes les catégories du hockey mineur et ce durant un minimum de 8 mois par année.

D'autres organismes et bénévoles profitent de nos installations, tels le patinage de vitesse avec (Les Étoiles filantes de Normandie) le patinage artistique (Les Cabrioles) qui présenteront leur finale de fin de saison au printemps.

Nos deux écoles, les ligues de hockey adultes, ainsi que le patinage libre utilisent une partie de la plage horaire de l'aréna.

Nous vous invitons à participer à l'activité PLAISIRS D'HIVER samedi **le 6 février 2016** qui se déroulera au Club de ski de fond Le Sillon qui est le rendez-vous tout l'hiver des amateurs de ski de fond, raquette et glissade dans des sentiers de qualité et un chalet rustique pour se réchauffer et fraterniser à tous les jours de la semaine.

Au grand plaisir des enfants, plusieurs activités ont été mises en place et l'achalandage au camp de jour a connu cet été une participation de 107 enfants.

Les enfants de tous âges et les adultes ont profité de diverses activités à la piscine tels que les cours de natation et d'aqua forme, de même que le tennis, soccer, balle molle et pétanque.

Depuis cinq ans, notre comité de loisirs et culture a présenté pour toutes les générations, du plus petit au plus grand, des activités tels que spectacles et expositions à caractère culturel et de vernissages d'artistes de la région.

Comme nouvelles activités de fin d'année et nouvel an, vous serez invités à **la grande fête du jour de l'an à la salle des Aînés le soir du 31 décembre** (voir annonce dans le citoyen). D'autres événements seront au programme pour 2016 avec la soirée de la St-Valentin à la bibliothèque en février et la grande soirée en mars « **HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES** » à l'école secondaire Paul-Le Jeune.

Grâce à l'apport des bénévoles du comité de loisirs et cultures et en collaboration avec les deux écoles, plusieurs activités se sont déroulées et se dérouleront à la bibliothèque Marielle-Brouillette, au Centre communautaire Armand-Marchand, à la Salle des aînés(es), à l'auditorium Paul-Le Jeune et l'école La Providence.

5. CONTRATS SUPÉRIEURS À UN MONTANT DE 25 000 \$ (AU 31 OCTOBRE 2015)

La Ville a conclu au cours de l'année 2015 des transactions avec les différents fournisseurs et entrepreneurs suivants :

1. Agence du Revenu du Canada	83 680.55 \$
2. Asphalte R.V. Inc.	80 473.31 \$
3. Carte Sonic CO-OP/CCPEDQ	26 101.87 \$
4. Cimentier Laviolette Inc.	61 440.34 \$
5. Construction et pavage Boisvert	198 190.69 \$
6. Corporation de Développement	25 000.00 \$
7. Croix-Bleu Medavie	91 491.99 \$
8. Les Entreprises Crête (1993) inc.	44 357.91 \$
9. Les Excavations Jovanex inc.	151 066.23 \$
10. GTI Médical Inc.	51 248.95 \$
11. Hydro-Québec	154 484.76 \$
12. Hydro-Québec/revenus autres	41 037.79 \$
13. Industrielle Alliance, Assurance	69 576.90 \$
14. Maskimo Construction inc.	86 699.14 \$
15. Ministre des Finances (quote-part S.Q.)	364 305.00 \$
16. Ministère du Revenu	252 584.12 \$
17. MRC de Mékinac	533 416.97 \$
18. Régie des incendies du Centre-Mékinac	277 839.83 \$
19. Sécurité de Francheville inc.	173 262.39 \$
20. Service Cité Propre	209 917.37 \$
21. Stantec Expert Conseils Ltée	51 000.94 \$
Total des factures	<u>3 027 177.05 \$</u>

6. LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Rémunération maire :	15 154.00 \$
Allocation dépenses maire :	7 577.00 \$
Total rémunération maire	<u>22 731.00 \$</u>
Rémunération annuelle/conseiller	5 051.00 \$
Allocation de dépenses annuelle/conseiller	2 526.00 \$
Total pour les 6 conseillers municipaux	<u>45 462.00 \$</u>
TOTAL RÉMUNÉRATION ÉLUS	<u>68 193.00 \$</u>

De plus, le conseil est en mode préparation du budget pour l'année 2016 et entend bien donner à la population de Saint-Tite les meilleurs services, au coût le plus bas possible.

Tous ces projets mis de l'avant dans l'année qui se termine ont su dynamiser davantage notre ville.

Je compte sur la bonne collaboration de mes collègues du conseil municipal, des fonctionnaires et employés municipaux, pour mener à bien nos orientations et nos priorités d'action, afin d'assurer à tous les citoyens(nes) une administration efficace à la mesure de la capacité de payer des contribuables.

Merci à tous pour votre implication à faire de notre ville un milieu de vie de qualité et je souhaite que l'année 2016 en soit une d'aussi grandes réalisations!

André Léveillé, maire

ATTENDU QUE l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* oblige le maire à déposer le rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption;

ATTENDU QUE le budget sera adopté lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par le maire du rapport sur la situation financière de la Ville, le tout conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-322

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2016 POUR UN MONTANT DE 433 000 \$ ET DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE AU MONTANT DE 242 480 \$, SOIT 56 % DU BUDGET TOTAL, PAYABLE EN 3 VERSEMENTS ÉGAUX, LES 1^{ER} FÉVRIER, 1^{ER} MAI ET 1^{ER} AOÛT 2016

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie des incendies du Centre-Mékinac a tenu une réunion de travail pour la préparation et l'élaboration du cahier des prévisions budgétaires de la Régie pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU QU'à la conclusion de cette réunion de travail, un budget a été élaboré et conçu en tenant compte de la capacité de payer des contribuables de Saint-Tite, de Saint-Séverin, de Hérouxville et de Saint-Adelphe pour les services en matière de protection incendie qu'ils s'attendent d'obtenir au cours de la prochaine année financière;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le conseil d'administration de la Régie a conçu un budget équilibré prévoyant des dépenses de 433 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit consacrer un montant de 242 480 \$ représentant 56% de 433 000 \$, la municipalité de Saint-Séverin un montant de 47 630\$ (11%), la municipalité d'Hérouxville un montant 77 940 \$ (18%) et la municipalité de Saint-Adelphe un montant de 64 950 \$ (15%);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les prévisions budgétaires de la Régie des incendies du Centre-Mékinac de 433 000 \$, telles que soumises par les membres du conseil d'administration de la Régie, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de contribuer financièrement au budget de la Régie pour l'année financière 2016 dans une proportion de 56 %, soit un montant de 242 480 \$ et autorise le versement de la quote-part suivant les modalités suivantes, à savoir :

1 ^{er} versement le 1 ^{er} février 2016	80 826.67 \$
2 ^e versement le 1 ^{er} mai 2016	80 826.67 \$
3 ^e versement le 1 ^{er} août 2016	<u>80 826.66 \$</u>
Total :	242 480 \$

Adoptée à l'unanimité

2015-11-323

ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA CORPORATION DE TRANSPORT ADAPTÉ DE MÉKINAC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 ÉTABLISSANT UNE COTISATION POUR LA VILLE AU MONTANT DE 10 666.31 \$ (EN 2015 : 10 570 \$)

ATTENDU QUE la Corporation de Transport adapté Mékinac a transmis ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU QUE la cotisation de la Ville de Saint-Tite a été fixée à un montant de 10 666.31 \$, le tout calculé suivant le nombre de personnes résidant dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller,

et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les prévisions budgétaires de la Corporation de Transport adapté Mékinac couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, au montant de 157 244 \$;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la Corporation de Transport adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté en 2016 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de contribuer financièrement à ce service et autorise le versement d'une cotisation au montant de 10 666.31 \$ payable en deux (2) versements égaux, soit un montant de 5 333.16 \$ le 1^{er} janvier 2016 et un montant de 5 333.15 \$ le 1^{er} juin 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-324 **RÉSOLUTION RENOUELANT LE MANDAT DE LA FIRME SÉCURITÉ DE FRANCHEVILLE INC. POUR L'ÉDITION 2016 DU FESTIVAL WESTERN AU MONTANT DE BASE DE LA SOUMISSION DE 156 350.41 \$ TAXES INCLUSES, MAJORÉ DE L'AUGMENTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET DE L'AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE SUITE AU DÉCRET SUR LES AGENTS DE SÉCURITÉ**

ATTENDU QUE suite au processus d'appel d'offres public # 2014-03-02 concernant les services professionnels de planification et de coordination de la sécurité pour l'événement du Festival Western, la firme Sécurité de Francheville Inc. a été retenue;

ATTENDU QUE le mandat couvrait le Festival Western édition 2014 avec une option de renouvellement pour les éditions 2015, 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire exercer l'option de renouvellement pour l'édition 2016 du Festival Western avec la firme Sécurité de Francheville Inc.;

ATTENDU QUE pour l'édition 2016, le montant du contrat sera le prix de la soumission, soit 156 350.41\$ taxes incluses, majoré du pourcentage de l'indice des prix à la consommation selon les données publiées par Statistiques Canada et majoré de l'augmentation du taux horaire suite au décret sur les agents de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite renouvelle le contrat de services professionnels avec la firme Sécurité de Francheville Inc. pour l'édition 2016 du Festival Western, au montant de base de 156 350.41\$ taxes incluses majoré de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation et de l'augmentation du taux horaire suite au décret sur les agents de sécurité.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-325 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT DES DOSSIERS MATRICULES 7676 39 2761, 7676 29 8750 ET 7677 31 3167 À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC DE MÉKINAC POUR PERCEPTION DES TAXES FONCIÈRES IMPAYÉES**

ATTENDU QUE des taxes foncières demeurent impayées dans les dossiers portant les

matricules numéros 7676 39 2761, 7676 29 8750 et 7677 31 3167;

ATTENDU QUE malgré de nombreux avis de rappel, ces contribuables ont fait fi de donner suite aux autorités de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QU'une mise en demeure a été signifiée aux contribuables le 22 octobre 2015 et qu'aucun paiement n'a été effectué suite à cet avis;

ATTENDU QUE dans les circonstances, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite n'a pas d'autres choix que d'intenter des procédures civiles afin de recouvrer les taxes foncières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le transfert des dossiers portant les matricules numéros 7676 39 2761, 7676 29 8750 et 7677 31 3167 à la Cour municipale de la MRC de Mékinac, afin que des procédures légales soient entreprises pour obtenir le paiement des sommes dues.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2015-11-326

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 372-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2007 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement numéro 372-2015 amendant le règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier l'annexe A du règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 372-2015 amendant le règlement numéro 208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-327

RÉSOLUTION IDENTIFIANT LES HEURES OÙ IL EST INTERDIT DE SE TROUVER DANS UN PARC OU SUR LE TERRAIN D'UNE ÉCOLE (RÉF : RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2007 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC)

ATTENDU l'adoption du règlement numéro 372-2015 amendant le règlement numéro

208-2007 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics et applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE ce règlement modifie l'annexe A du règlement numéro 208-2007;

ATTENDU QUE suite à cette modification, il y a lieu d'identifier les heures où il est interdit de se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école, le tout en vertu de l'article 18 dudit règlement numéro 208-2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite décrète qu'il est interdit de se trouver dans un parc ou sur le terrain d'une école à compter de 22 heures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le Service des loisirs à installer la signalisation appropriée au parc situé devant le Centre Armand-Marchand, à l'école primaire La Providence et à l'école secondaire Paul-Le-Jeune.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2015-11-328

RÉSOLUTION AUTORISANT UNE AIDE FINANCIÈRE ÉQUIVALENTE À 30 % DES FRAIS PAYÉS PAR LES ORGANISMES SUIVANTS POUR LOCATION DE GLACE À L'EXTÉRIEUR DURANT LA PÉRIODE DU FESTIVAL WESTERN, SOIT HOCKEY MINEUR (CATÉGORIE DOUBLE LETTRE) : 322.50 \$, HOCKEY MINEUR (CATÉGORIE NOVICE) : 57.88 \$, CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES CABRIOLES : 188.33 \$ ET CLUB LES ÉTOILES FILANTES DE NORMANDIE (PATINAGE DE VITESSE) : 81 \$

ATTENDU QUE le Sportium municipal (aréna) est loué et occupé, chaque année, par l'organisation du Festival Western pendant la tenue de l'événement, ce qui a pour conséquence de retarder le début de saison pour plusieurs organismes sportifs;

ATTENDU QUE la 48^e édition du Festival Western s'est terminée plus tard cette année, soit le 20 septembre 2015;

ATTENDU QUE la glace du Sportium n'a été disponible qu'à compter du 26 septembre 2015;

ATTENDU QUE certains organismes ont décidé de louer de la glace à l'extérieur durant la période du Festival Western afin de débiter leur saison plus tôt;

ATTENDU QUE ces organismes ont demandé à la Ville de Saint-Tite d'assumer une partie des coûts de location;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière équivalente à 30 % des frais payés par les organismes suivants pour la location de glace à l'extérieur durant la période du Festival Western, soit : Hockey mineur (catégorie double lettre) : 322.50 \$, Hockey mineur (catégorie novice) : 57.88\$, Club de patinage artistique Les Cabrioles : 188.33 \$ et Club Les Étoiles filantes de Normandie (patinage de vitesse) : 81 \$.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-329 **RÉSOLUTION DE NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM, SOIT UN RÉPONDANT ÉLU MUNICIPAL ET UN COORDONNATEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux représentants officiels de la Ville de Saint-Tite, soit un répondant élu municipal et un coordonnateur de la bibliothèque, qui seront convoqués à l'assemblée annuelle ainsi qu'aux rencontres organisées de temps à autre par le Réseau BIBLIO CQLM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Mme Danielle Cormier, conseillère, et Mme Denise Groleau, coordonnatrice de la bibliothèque Marielle-Brouillette, à titre de représentantes de la Ville au Réseau BIBLIO CQLM, pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2015-11-330 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE MME CATHERINE DROLET À TITRE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE MARIELLE-BROUILLETTE, EN REMPLACEMENT DE MME MAXIM LACOURSIÈRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'une nouvelle préposée à la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette, en remplacement de Mme Maxim Lacoursière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE Mme Catherine Drolet soit embauchée à titre de préposée à la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-331 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE M. MARIO GRAVEL À TITRE DE REMPLAÇANT AU POSTE DE BRIGADIER SCOLAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un remplaçant au poste de brigadier scolaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE M. Mario Gravel soit embauché à titre de remplaçant au poste de brigadier scolaire pour diriger les élèves de l'École primaire la Providence et ce, pour un salaire de 100 \$ par semaine, pour une durée indéterminée.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-332

RÉSOLUTION AUTORISANT M. ALAIN TOUSIGNANT, GESTIONNAIRE DES EAUX, À PRENDRE PART AU SYMPOSIUM SUR LA GESTION DE L'EAU, FORMATION OFFERTE PAR RÉSEAU ENVIRONNEMENT À RIVIÈRE-DU-LOUP, LES 11 ET 12 NOVEMBRE 2015, AU COÛT DE 560 \$ TAXES EN SUS PLUS LES FRAIS D'HÉBERGEMENT ET DE DÉPLACEMENT

ATTENDU QUE Réseau Environnement tiendra un Symposium sur la gestion de l'eau à Rivière-du-Loup, les 11 et 12 novembre 2015;

ATTENDU QUE M. Alain Tousignant, gestionnaire des eaux a manifesté l'intérêt d'y prendre part;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Alain Tousignant, gestionnaires des eaux à prendre part au Symposium sur la gestion de l'eau, formation offerte par Réseau Environnement à Rivière-du-Loup, les 11 et 12 novembre 2015, qu'il défraie le coût d'inscription au montant de 560 \$ plus les taxes applicables et rembourse les frais d'hébergement et de déplacement encourus sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2015-11-333

ACCEPTATION DES TARIFS HORAIRES PROPOSÉS PAR LES ENTREPRENEURS SUIVANTS : EXCAVATION MÉKINAC, LES EXCAVATIONS JOVANEX INC., LES ENTREPRISES MON-BEN INC. ET H.P. TERRASSEMENT POUR LA LOCATION DE MACHINERIE POUR LE DÉNEIGEMENT HIVER 2015-2016

ATTENDU QUE pour répondre au besoin de déneigement des rues et des stationnements de la Ville de Saint-Tite, il est nécessaire de procéder à la location de machinerie;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à chacun des entrepreneurs locaux possédant la machinerie requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte les tarifs horaires proposés par ces entrepreneurs:

1. Les entreprises Mon-Ben Inc. pour les travaux de déneigement sur demande et la nuit, de la rue Saint-Jean, au coût de 25 \$ par déneigement et de 12.50 \$/fois pour un 2^e passage pour la même tempête;
2. Excavation Mékinac pour les travaux de déneigement des stationnements publics du centre urbain de la Ville de Saint-Tite (stationnement de l'horloge, stationnement face à l'usine Gants Laurentide Ltée, stationnement du garage municipal et de la bibliothèque), au taux horaire de 110 \$ pour la location d'un chargeur sur roues « loader » et un taux horaire de 75 \$ pour la location d'un pick-up F-250 avec équipement à neige, si besoin.
3. Les Excavations Jovanex Inc. pour les travaux de déneigement du secteur Sud urbain au taux horaire de 100 \$ pour la location d'une niveleuse et pour les travaux de déneigement des stationnements du Sportium et du bassin incendie (parc industriel) pour la location des équipements suivants : chargeur avec réversible au tarif horaire de

100 \$, rétrocaveuse 420E IT au tarif horaire de 95 \$, ainsi qu'un camion avec sableuse 10 vg³ et lame réversible avant et latérale au tarif horaire de 85 \$, si besoin.

4. HP Terrassement pour les travaux de déneigement du secteur Nord urbain au taux horaire de 100 \$ pour la location d'une niveleuse et pour les travaux de déneigement du stationnement de l'Hôtel de Ville pour la location des équipements suivants : rétrocaveuse John Deere 310 SJTC au tarif horaire de 88 \$, chargeur sur roues Samsung SL 120 au tarif horaire de 100 \$ et un pick-up 3500 avec équipement à neige au tarif horaire de 75 \$, si besoin.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-334 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 4 576.01 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME MARTECH SIGNALISATION INC., POUR L'ACHAT DE POTEAUX EN U DE 10 PIEDS ET DE 12 PIEDS**

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à l'achat de poteaux en U de 10 pieds et de 12 pieds pour installer la signalisation temporaire pendant le Festival Western;

ATTENDU le coût de ces poteaux s'élève à 4 576.01 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'un montant de 4 576.01 \$ taxes incluses à la firme Martech Signalisation Inc. pour l'achat de poteaux en U de 10 pieds et de 12 pieds.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-335 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA CONCLUSION D'UN MARCHÉ AVEC TRANSPORT QUÉBEC AU MONTANT DE 1 403,54 \$/ANNÉE POUR LE BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE SUR NOTRE TERRITOIRE AUX ENDROITS SPÉCIFIÉS TEL QUE CONVENU AVEC M. SYLVAIN DÉRY, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET CE, POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018**

ATTENDU QUE le ministère des Transports propose à la Ville de conclure un marché pour le balayage de la chaussée sur notre territoire à divers endroits ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports propose de payer un montant de 1 403,54 \$/année pour les années 2016-2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte le marché offert par le MTQ tel que proposé pour le balayage de la chaussée, et ce, pour les années 2016-2017-2018 et que la directrice générale soit autorisée à signer ce marché.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-336

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DE LA 8^E AVENUE (CHEMIN DE LA PISCICULTURE) LAC PIERRE-PAUL POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2015-2016, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (M. MICHEL LEVASSEUR, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU les frais à encourir par les propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) Lac Pierre-Paul pour le déneigement, hiver 2015-2016;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) Lac Pierre Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires de la 8^e avenue (Chemin de la Pisciculture) Lac Pierre-Paul dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2015-2016 (M. Michel Levasseur, responsable).

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2015-11-337

RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LE SERVICE DES EAUX, DE LA FIRME PROTECTION INCENDIE CFS LTÉE, AU COÛT DE 1 781.05 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE le Service des eaux de la Ville de Saint-Tite doit se munir de divers équipements de sécurité;

ATTENDU la proposition de la firme Protection Incendie CFS Ltée, au coût de 1 781.05\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'équipements de sécurité pour le service des eaux, de la firme Protection Incendie CFS Ltée, au coût de 1 781.05 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-338 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME GROUPE ENVIRONEX POUR L'ANALYSE DES EAUX POUR L'ANNÉE 2016, AU COÛT DE 8 836.50 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE le Service des eaux doit procéder régulièrement à l'analyse des eaux (eau potable, eau usée, eau de surface, eau de baignade et neige usée);

ATTENDU la proposition de la firme Groupe Environex pour l'année 2016, au coût de 8 836.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Groupe Environex pour l'analyse des eaux pour l'année 2016, au coût de 8 836.50 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2015-11-339 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'ACHAT DE 8 BILLETS DANS LE CADRE DU 10^E GALA RECONNAISSANCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MÉKINAC QUI SE TIENDRA LE 20 NOVEMBRE 2015, AU MONTANT DE 750 \$ TAXES EN SUS ET AUTORISANT LE PAIEMENT DE 100 \$ TAXES EN SUS POUR DÉFRAYER LE COÛT DU CADRE REMIS AU LAURÉAT LORS DE LA SOIRÉE**

ATTENDU QUE le 10^e Gala Reconnaissance de la Chambre de commerce de Mékinac se tiendra le 20 novembre 2015 ;

ATTENDU QUE pour l'édition 2015, on retrouve de nouveau la catégorie Coup de Cœur;

ATTENDU QUE cette catégorie permet aux municipalités de la MRC de Mékinac de présenter une entreprise locale qui s'est démarquée dans son milieu;

ATTENDU QUE les membres du Conseil jugent opportun d'y prendre part et de présenter une entreprise à titre de récipiendaire de ce prix;

ATTENDU QU'il est également opportun que la Ville de Saint-Tite participe financièrement au coût du cadre qui sera remis au lauréat lors de la soirée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat de huit (8) billets dans le cadre du 10^e Gala Reconnaissance de la Chambre de Commerce de Mékinac au coût total de 750 \$ taxes en sus et autorise le paiement de 100 \$ taxes en sus pour défrayer le coût du cadre qui sera remis au lauréat lors de la soirée.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-340 **RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS À LA COOPÉRATIVE À LA FÛT POUR SA PARTICIPATION AUX COURSES DU P'TIT SHÉRIF ET AUX VOIX DE CHEZ NOUS**

ATTENDU QUE la coopérative À la Fût a participé aux Courses du P'tit shérif et aux spectacles Les Voix de chez nous organisés cet été par la Ville de Saint-Tite, en

accueillant les participants dans son établissement et en fournissant une commande de produits de microbrasserie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite remercie la coopérative À la Fût pour sa participation aux Courses du P'tit shérif et aux spectacles Les Voix de chez nous qui ont eu lieu cet été.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-341 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 100 \$ À OPÉRATION NEZ ROUGE MÉKINAC POUR SES ACTIVITÉS DE RACCOMPAGNEMENTS 2015**

ATTENDU QUE Opération Nez Rouge Mékinac tiendra cette année sa 19^e édition;

ATTENDU QUE les bénévoles de l'organisme Opération Nez Rouge comptent sur l'appui financier de la Ville de Saint-Tite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière de 100\$ à Opération Nez-Rouge Mékinac pour ses activités de raccompagnement 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-342 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ AU GROUPE DE BÉNÉVOLES POUR LA CONFECTION DE TRICOTS SERVANT DE PANSEMENT AUX LÉPREUX (MME CHRISTINE PAQUETTE, RESPONSABLE)**

ATTENDU QU'un groupe de bénévoles confectionnent des tricots servant de pansements aux lépreux;

ATTENDU QUE la confection de ces pansements nécessite l'achat de produits de base;

ATTENDU QUE ces pansements sont par la suite distribués partout dans le monde pour les personnes ayant besoin de ce type de pansement dont la gestion est assurée par les Filles de Jésus;

ATTENDU QUE le groupe de bénévoles compte sur l'appui financier du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite pour défrayer une partie des dépenses engendrées des produits de confection et ainsi poursuivre leurs œuvres humanitaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 50 \$ au groupe des bénévoles pour la confection de tricots servant de pansement aux lépreux (Mme Christine Paquette, responsable).

Adoptée à l'unanimité

2015-11-343 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE DE 50 \$ À MOISSON MAURICIE/CENTRE-DU-QUÉBEC POUR LUI PERMETTRE DE POURSUIVRE SA MISSION D'ENTRAIDE**

ATTENDU QUE les responsables de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec ont déposé une demande d'aide financière auprès des élus municipaux;

ATTENDU QUE cet organisme fournit, depuis plus de 25 ans, des services d'aide alimentaire aux plus démunis de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde une aide financière de 50 \$ à Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour lui permettre de poursuivre sa mission d'entraide.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-344 **RÉSOLUTION DE REMERCIEMENTS AU CRE MAURICIE, AU CLUB 4-H ET À MME RAPHAËLLE JULIEN-CARON ET M. RAPHAËL FORT DE L'ENTREPRISE MIELS DES 3 RIVIÈRES, POUR LEUR PARTICIPATION À LA PLANTATION D'ARBRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ECOCONNEXIONS CN 2015 – DE TERRE EN AIR**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a bénéficié du programme ÉcoConnexions CN 2015 – De terre en air, qui apporte une contribution financière au verdissement des terrains municipaux;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à la plantation de plus de 150 arbres en vertu de ce programme;

ATTENDU QUE le CRE Mauricie, le Club 4-H et Mme Raphaëlle Julien-Caron et M. Raphaël Fort ont participé à cette plantation d'arbres qui a eu lieu le 24 octobre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite remercie le CRE Mauricie, le Club 4-H ainsi que Mme Raphaëlle Julien-Caron et M. Raphaël Fort de l'entreprise Miels des 3 Rivières, pour leur participation à la plantation d'arbres qui a eu lieu dans le cadre du programme ÉcoConnexions CN2015 – De terre en air.

Adoptée à l'unanimité

2015-11-345 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE ST-TITE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN 2015 AU 31 MAI 2016, AU COÛT DE 75 \$**

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la Ville de Saint-Tite à l'Association des gens d'affaires de St-Tite, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016;

ATTENDU QUE le coût d'adhésion est de 75 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Saint-Tite à l'Association des gens d'affaires de St-Tite, pour la

période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, au coût de 75 \$;

Adoptée à l'unanimité

2015-11-346 **RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 OCTOBRE 2015 AU MONTANT DE 374 725.28 \$**

ATTENDU QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 31 octobre 2015, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour ces périodes;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 374 725.28 \$ sont disponibles en date du 3 novembre 2015.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE des comptes au montant de trois cent soixante-quatorze mille sept cent vingt-cinq dollars et vingt-huit cents (374 725.28 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2015-11-347 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 21 heures.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire